

SÉANCE ORDINAIRE DU 03 JUILLET 2012

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue mardi le troisième jour du mois de juillet en l'an deux mille douze, au lieu habituel des séances dudit conseil, à 20 : 00 heures.

Présents : **LE MAIRE :**
Monsieur Jacques Gauthier

LES CONSEILLERS :

Jean Lafleur
Berchmans Dancause
Michel Routhier
Jean-Pierre Ducruc
Gratien Tardif
Michel Cameron

Tous membres du conseil et formant quorum.

Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe: Madame France Dubuc

Présence de 5 citoyens.

ORDRE DU JOUR

Prière d'ouverture

- 1) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2) Procès-verbal – Séance ordinaire du 05 juin 2012
- 3) Municipalité de Sainte-Croix
 - Comptes à payer
 - Adoption du projet de règlement n° 487-2012 relativement au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
 - Mandat d'un vérificateur à l'exercice financier 2012
 - Engagement de Mme Amélie Huot, secrétaire temporaire
 - Officialisation du nom du journal municipal
- 4) Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
 - Comptes à payer
 - Tarification 2012/2013
 - Mandat d'un vérificateur à l'exercice financier 2012
- 5) Aménagement/urbanisme/développement
 - Comité consultatif d'urbanisme
 - Dépôt du procès-verbal de la séance du 20 juin 2012
 - Second projet de règlement n° 488-2012 aux fins de modifier le Règlement de zonage n° 389-2007
 - Assemblée publique
 - Adoption
 - Second projet de règlement n° 489-2012 aux fins de modifier le Règlement de lotissement n° 390-2007
 - Assemblée publique
 - Adoption
 - Règlement n° 490-2012 concernant les installations septiques
 - Adoption
 - Règlement n° 491-2012 aux fins de modifier le Règlement concernant les conditions préalables à l'émission d'un permis de construction n° 400-2007
 - Assemblée publique
 - Adoption
- 6) Voirie
 - Rapiéçage mécanique des voies de circulation
 - Acceptation des travaux et paiement
 - Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – réclamation

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 JUILLET 2012

Lignage des voies de circulation

- Soumission(s)

Réfection à la rue Laurier (projet n° 154-07-0839)

- Plans et devis (mandat)

Rue Boisvert

- Achat du lot 4 964 654

Circulation et signalisation

Règlement n° 492-2012 aux fins de modifier le Règlement n° 333-2004

- Adoption

Réseau d'éclairage public

- Remplacement de l'éclairage de la croix lumineuse - Soumission(s)
- Financement
- Ajout d'un luminaire rue des Chutes

7) Hygiène du milieu

Remplacement du ponceau du rang 3 Est

Règlement d'emprunt n° 493-2012

- Adoption

Équipements de sécurité pour entrées en espace clos

- Soumission(s)

Les gouttières de toit (application du règlement 408-2008)

- Désignation

8) Loisirs et culture

Centre multifonctionnel de services de loisirs (2)

- Plans et devis (mandat)

Projet de relais touristique

- Soumission(s) mobilier urbain > Éclairage
- Soumission(s) mobilier urbain > Fontaine à boire
- Laboratoire (mandat)

Comité du Centre Plein Air Sainte-Croix

- Nomination d'un président

Comité d'embellissement 2012

- Nomination d'un membre

9) Varia

Archives

- Destruction annuelle

Période de questions à la fin de la séance conformément au règlement municipal numéro 377-2006.

Levée de l'assemblée

203-2012 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

204-2012 PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE DU 05 JUIN 2012

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Sainte-Croix du 05 juin 2012 tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 JUILLET 2012

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

205-2012

COMPTES À PAYER

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

MUNICIPALITÉ

SALAIRES DE JUIN 2012

SALAIRES BRUTS DU 27 MAI 2012 AU 23 JUIN 2012	MAIRE ET CONSEILLERS	15 685.71
	ADMINISTRATION (DIRECTION & TRAVAUX PUBLICS)	8 300.56
	URBANISME	3 195.57
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE L'ADMINISTRATION, PERSONNEL ÉLECTORAL, BRIGADE, POMPIERS, MACHOIRES DE VIE, P/R, VOIRIE, RÉSEAU, COM. EMB., CONCIERGERIE, T/JEUX, COORDONNATEUR LOISIR, MAINTENANCE T/JEUX, FÊTE NATIONALE	50 130.44
	AVANTAGES SOCIAUX	9 003.11
	SOUS-TOTAL	86 315.39

INSTITUTION(S) FINANCIÈRES(S) DE JUIN 2012

INSTITUTION(S) FINANCIÈRES(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	45 056.15
	TOTAL	131 371.54

COMPTES PAYÉS DE JUIN 2012 – RATIFICATION

AREO-FEU LTEE		155.22 (1)	
222000650	PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	155.22	BOTTES INC.
BANQUE NATIONALE DU CANADA		1 197.69 (1)	
232000631	ESSENCE - EQUIPEMENT VOIRIE	61.01	ESSENCE COMPACTEUR
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	97.00	ESSENCE SAVANA
232001631	DIESEL - TRACT. PELOUSE SEULEM	43.18	DIESEL KUBOTA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	103.00	ESSENCE SAVANA
232001631	DIESEL - TRACT. PELOUSE SEULEM	36.02	DIESEL KUBOTA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	28.91	ESSENCE DAKOTA
232001631	DIESEL - TRACT. PELOUSE SEULEM	34.55	DIESEL KUBOTA
232001631	DIESEL - TRACT. PELOUSE SEULEM	37.54	DIESEL KUBOTA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	92.00	ESSENCE SAVANA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	74.39	ESSENCE DAKOTA
232000631	ESSENCE - EQUIPEMENT VOIRIE	30.00	ESSENCE COMPACTEUR
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	78.00	ESSENCE DAKOTA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	80.00	ESSENCE DAKOTA
232001631	DIESEL - TRACT. PELOUSE SEULEM	50.59	DIESEL KUBOTA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	104.00	ESSENCE SAVANA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	105.00	ESSENCE SAVANA
232001631	DIESEL - TRACT. PELOUSE SEULEM	49.04	DIESEL KUBOTA
232000631	ESSENCE - EQUIPEMENT VOIRIE	30.00	ESSENCE COMPACTEUR
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	75.56	ESSENCE DAKOTA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	-12.10	ESCOMPTE ULTRAMAR
BELL MOBILITE PAGETTE		270.23 (1)	
223100331	TELEPHONE & MESSAGERS	41.66	SERVICE P/R & INC.
222000331	TEL.2464, & PAGETS (9)	228.57	SERVICE P/R & INC.
BIOLAB - DIVISION THETFORD		347.86 (1)	
241200411	ANALYSE DE L'EAU	313.94	ANALYSE D'EAU
241200411	ANALYSE DE L'EAU	33.92	ANALYSE D'EAU
BOIVIN & GAUVIN INC.		302.10 (1)	
222000650	PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	286.00	AMPOULE REMPLACEMENT & LAMPE RECHARGEABLE
222000322	FRAIS DE MESSAGERIE INCENDIE	16.10	FRAIS TRANSPORT
CENTRALE DES SYNDICATS DEMOCRATIQUES		329.46 (1)	
5513880000	COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	329.46	REMISE MAI 2012
CENTRE CULTUREL & SPORTIF DE		30 000.00 (1)	
270130959	PART. FINANC. - DEFICIT C/CULT	30 000.00	PARTICIPATION FINANCIÈRE 2012
CHAMBRE DE COMMERCE DE LOTBINIÈRE		295.00 (1)	
211000310	DEPLAC.ET REPRESATION DES	295.00	TOURNOI DE GOLF 2012 (BOISÉ DE JOLY)

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 JUILLET 2012

COMITE DE LA ST-JEAN-BAPTISTE		1 082.29 (1)	
259001499	POLITIQUE FAM - COMITE FAMILLE	1 082.29	LOCATION JEUX GONFLABLES (FÊTE NATIONALE)
CORPORATION SUN MÉDIA		546.13 (1)	
269000494	PUBLI. - PROMOTION TERRITOIRE	546.13	SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ
CWA MÉCANIQUE DE PROCÉDÉ		2 662.82 (1)	
241200521	ENT. & REP. - USINE EAU POTABLE	2 662.82	PIÈCES & ACCESSOIRES
FABRIQUE STE-CROIX DE LOTBINIERE		500.00 (1)	
219000970	DONS ET SUBVENTIONS - O.B.N.L.	500.00	AIDE FINANCIÈRE (RÉPARATION ÉGLISE)
FLEURS DE LAURIER SENC.		77.03 (1)	
216000310	FRAIS DEPL.- REL. TRAVAIL & PER	77.03	FLEURS DÉCÈS (GRAND-PÈRE MYLÈNE MURRAY)
FORMATION URGENCE VIE		116.38 (1)	
223100675	MEDICAMENTS & FOURN. MEDIC.	116.38	GANTS P/R
GAZON COURT		2 292.23 (1)	
270151522	ENT. PARCS-DÉTENTE/MIN./ÉGLISE	81.50	PELOUSES 2012 1er VERSEMENT
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	392.96	PELOUSES 2012 1er VERSEMENT
270151522	ENT. PARCS-DÉTENTE/MIN./ÉGLISE	37.84	PELOUSES 2012 1er VERSEMENT
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	222.67	PELOUSES 2012 1er VERSEMENT
241200522	ENTR. TERRAIN USINE D'EAU	21.83	PELOUSES 2012 1er VERSEMENT
270151522	ENT. PARCS-DÉTENTE/MIN./ÉGLISE	101.87	PELOUSES 2012 1er VERSEMENT
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	64.04	PELOUSES 2012 1er VERSEMENT
241301522	ENTR. TERRAIN STAT./POMPAGE	58.22	PELOUSES 2012 1er VERSEMENT
270151522	ENT. PARCS-DÉTENTE/MIN./ÉGLISE	72.77	PELOUSES 2012 1er VERSEMENT
241400522	ENTR. TERRAIN DEGRILLEUR	30.56	PELOUSES 2012 1er VERSEMENT
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	1 157.03	PELOUSES 2012 1er VERSEMENT
222001522	ENTRETIEN TERRAIN CASERNE	50.94	PELOUSES 2012 1er VERSEMENT
GROUPE CASTONGUAY INC.		1 903.42 (1)	
270170959	PART. FIN. COMITE FETE ST-JEAN	1 903.42	PIÈCES & ACCESSOIRES (FÊTE NATIONALE)
HYDRO-QUEBEC		7 630.62 (3)	
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	1 189.60	SERVICE MAI 2012
234050681	ECLAIRAGE RURAL 786894	137.84	SERVICE MAI 2012
241200681	ELECTRICITE U/EAU POT. 786712	1 800.72	SERVICE MAI 2012
270120681	ELECTRICITE - C/ COMM. 786415	555.72	SERVICE MAI 2012
259000681	ELECT. - CHALET SPORTS 787157	432.51	SERVICE MAI 2012
241400681	ELECTRICITE DEGRILLEUR 787041	225.75	SERVICE MAI 2012
270121681	ELECTRICITE ASCENSEUR 786977	112.31	SERVICE MAI 2012
232000681	ELECTRICITE-GARAGE MUN. 786613	230.76	SERVICE MAI 2012
241300681	ELECTRIC - P. STE-CROIX 786506	2 945.41	SERVICE MAI 2012
M.R.C. DE LOTBINIERE		22 768.89 (2)	
215000951	QUOTE-PART MRC - EVALUATION	6 091.75	QUOTE-PART ÉVALUATION
262102951	QUOTE-PART MRC	650.23	QUOTE-PART TRANS. COLLECTIF
270290951	QUOTE-PART MRC - AC. CULTURELLE	1 344.22	QUOTE-PART CULTURE
212000951	QUOTE-PART MRC - COUR MUNICIPALE	690.20	QUOTE-PART COUR MUNICIPALE
222001951	QUOTE-PART MRC - ADM.	2 853.18	QUOTE-PART SÉC. INCENDIE
211002951	QUOTE-PART MRC -	9 956.10	QUOTE-PART DÉVELOPPEMENT
247000951	QUOTE-PART MRC - PGMR	1 183.21	QUOTE-PART PGMR
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC		11 487.09 (1)	
5513871000	C.S.S.T. A PAYER	874.39	REMISE MAI 2012
5513825000	RQAP A PAYER	569.70	REMISE MAI 2012
5513860000	R.A.M.Q. A PAYER	1 844.04	REMISE MAI 2012
5513850000	R.R.Q. A PAYER	3 781.24	REMISE MAI 2012
5513840000	IMPOT PROVINCIAL A PAYER	4 417.72	REMISE MAI 2012
MINISTRE DES FINANCES		109 245.00 (1)	
221000441	SERVICES - SURETÉ DU QUÉBEC	109 245.00	SERVICE 1er VERSEMENT
NOVICOM 2000 INC.		314.46 (1)	
222000526	ENT. & REP. - EQUIP. INCENDIE	142.00	ENTRETIEN RADIO INC.
222000650	PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	172.46	CHARGEUR RAPIDE INC.
PHARMACIE STE-CROIX INC.		145.97 (1)	
222000670	PAPETERIE - FOUR. IMP. LIVRES	145.97	CARTOUCHES D'ENCRE INC.
POSTES CANADA		159.99 (1)	
261000321	TIMBRES POSTES - URBANISMES	19.99	AVIS NO 161
213000321	TIMBRES POSTES- ADMINISTRATION	140.00	AVIS NO 161
PREVIMED INC.		26.85 (1)	
223100675	MEDICAMENTS & FOURN. MEDIC.	26.85	REMPLISSAGE OXYGÈNE
PROTECTION INCENDIE PC		264.76 (1)	
222001526	ENTR. & REPAR. EXT. & CYLINDRE	211.74	INSPECTION VISUELLE & AIR PACK
222000526	ENT. & REP. - EQUIP. INCENDIE	53.02	INSPECTION VISUELLE & JOINT THORIQUE
QUINC. MAURICE HAMEL & FILS		2 300.14 (3)	
270120522	ENT. ET REP. - CENTRE COMM. R.	31.34	COIN EXT. (SALLE ROBERT-DAIGLE)
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	11.99	PEINTURE POUR MARQUAGE
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	27.13	PEINTURE POUR MARQUAGE
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	27.13	PEINTURE POUR MARQUAGE
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	19.53	BALAI À FEUILLES
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	16.32	MEULE

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 JUILLET 2012

241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	3.41	COLLIER DE SERRAGE (CÔTE DU BATEAU)
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	54.27	PEINTURE POUR MARQUAGE
222000522	ENTR. & REPAR. - CASERNE INCENDIE	84.00	PIÈCES & ACCESSOIRES
2303000725	MACH. OUTILL. EQUIPE. INCENDIE	1 834.31	AVERTISSEURS FUMÉE (150) & PILES (80)
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	5.67	BOULON & AGRAFE
235500649	PLAQUES DE RUES, SIGNALISATION	30.24	BOULON & AGRAFE
269000959	PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	3.89	PIÈCES & ACCESSOIRES
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	21.70	PIÈCES & ACCESSOIRES
270151526	MACHIN. OUTIL. - PARC DET/MINOUN	30.19	PIÈCES & ACC. (BANCS PARC DÉTENTE)
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	27.09	PIÈCES & ACCESSOIRES
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	13.41	POUDRE OS MOULUS
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	12.86	VIS TRAITÉ & ATTACHE CABLE
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	45.66	PIÈCES & ACCESSOIRES
RAY-CAR		201.45	(1)
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	201.45	PIERRE (CÔTE BATEAU & RÉSERVE)
REAL HUOT INC.		443.69	(1)
241500521	ENTR. REPAR. - RESEAU D'EGOUTS	151.50	BRANCHEMENT 190 RUE HAMEL
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	292.19	BRANCHEMENT 190 RUE HAMEL
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA		5 149.81	(1)
5513820000	ASSURANCE-EMPLOI A PAYER	1 430.97	REMISE MAI 2012
5513815000	IMPOT FEDERAL REG. A PAYER	3 718.84	REMISE MAI 2012
SANI BLEU		471.40	(1)
270150516	LOC. MACH. OUTILL. & EQUIP T/J	471.40	LOCATION TOILETTE TOURNOI SOCCER
STANDARD LIFE		2 731.80	(1)
5513870000	ASS. COLLECTIVES A PAYER	2 731.80	POLICE NO 31722 JUN 2012
TELUS COMMUNICATIONS INC.		673.38	(1)
241400331	TELEPHONE DEGRILLEUR 926-2612	63.34	SERVICE JUIN 2012
241300331	TELEP. - P. STE-CROIX 926-2324	63.34	SERVICE JUIN 2012
222000331	TEL.2464, & PAGETS (9)	72.23	SERVICE JUIN 2012
261000331	TELEPHONE-URBANISME	97.24	SERVICE JUIN 2012
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	214.59	SERVICE JUIN 2012
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	162.64	SERVICE JUIN 2012
VIDÉOTRON LTÉE		167.75	(1)
222000331	TEL.2464, & PAGETS (9)	52.83	SERVICE JUILLET 2012
261000331	TELEPHONE-URBANISME	38.31	SERVICE JUILLET 2012
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	38.31	SERVICE JUILLET 2012
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	38.30	SERVICE JUILLET 2012

Total : 206 260.91

COMPTES À PAYER DE JUIN 2012

ASCENSEURS THYSSENKRUPP (CANADA) LTÉE		719.17	(1)
270121522	ENTRETIEN ASCENSEUR	719.17	SERVICE JUILLET, AOÛT & SEPTEMBRE
AUGER JEAN-MARC		80.00	(1)
269000959	PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	80.00	TRANSPORT TERRE & FLEURS COM. EMB.
BIOLAB - DIVISION THETFORD		266.34	(2)
241200411	ANALYSE DE L'EAU	33.92	ANALYSE D'EAU
241200411	ANALYSE DE L'EAU	232.42	ANALYSE D'EAU
BUROPLUS ST-EX		622.98	(3)
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	1.83	COLLE
261000670	URBANISME - PAPETERIES	42.53	CARTOUCHE D'ENCRE
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	61.24	FOURNITURES DE BUREAU
2307000726	AMEUBL.EQUIP. BUREAU	517.38	FILIÈRE URBANISME
CLD DE LA MRC DE LOTBINIERE		45.00	(1)
211000310	DEPLAC.ET REPRESENTATION DES	45.00	SOUPER TOURNOI GOLF ST-GILLES (MAIRE)
CLINIQUE VETERINAIRE LAUVIEN		77.03	(1)
229300451	GARDIENN - ANIMAUX	77.03	EUTHANASIE & INCINÉRATION (CHIEN)
COMM. SCOLAIRE DES NAVIGATEURS		2 297.50	(1)
269000959	PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	2 297.50	ACHAT PLANTES COM. EMB.
CONSTRUCTION S.R.B.		1 059.60	(1)
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	1 059.60	SCIAGE BORDURE BÉTON (PAYÉ PAR CONTRIBUTABLES)
DENEIGEMENT LAURIER 1996 S.E.N.C.		1 578.04	(1)
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	1 578.04	LOCATION NIVELEUSE RANGS
DESSUREAULT, LEMIRE, DESAULNIERS		17 729.15	(1)
213000413	SERV. PROF. VERIF. COMPTABLE	17 729.15	HON. PROF. ÉTATS FINANCIERS 2011
DOCUMENT EXPRESS ENR.		231.10	(1)
222000670	PAPETERIE - FOUR. IMP. LIVRES	231.10	CARTES D'AFFAIRES INC.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 JUILLET 2012

FEDERATION QUEBECOISE DES		252.17 (2)
241400635	PRODUITS CHIMIQUES-	10.17 FRAIS TRANSPORT
222000322	FRAIS DE MESSAGERIE INCENDIE	15.87 FRAIS TRANSPORT
213000322	FRAIS DE MESSAGERIES	10.17 FRAIS TRANSPORT
241200322	FRET, MESSAGERIE - USINE D'EAU	11.21 FRAIS TRANSPORT
219000494	COTISATION & ABONNEMENT - ADM.	204.75 MISE À JOUR RÉGLEMENT MUNICIPAL
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE		78.00 (1)
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	78.00 AVIS DE MUTATION
FRECHETTE BERTRAND		235.24 (1)
213000310	DEPLACEMENT & REPRE. ADM. H-V	235.24 FRAIS DÉPLACEMENT JUIN & CONGRÈS
GAUDREAU ENVIRONNEMENT INC.		16 667.04 (1)
245210446	ENL. ORDURES - COLL. SELECTIVE	8 426.29 SERVICE MAI 2012
245110446	ENL. DES ORDURES/CONTRAT	8 240.75 SERVICE MAI 2012
GROUPE CASTONGUAY INC.		2 126.70 (5)
234050521	ENT. RESEAU ECLAIRAGE RURAL	89.55 SERVICE MAI 2012
234000521	ENT. RESEAU ECLAIRAGE URBAIN	650.78 SERVICE MAI 2012
270120522	ENT. ET REP. - CENTRE COMM. R.	1 115.26 REMPLACER DISJONCTEUR
232000522	ENT. ET REP. - GARAGE MUNIC.	79.62 PIÈCES & ACCESSOIRES
241301521	ENT. & REP.- S/POMP. STE-CROIX	79.63 PIÈCES & ACCESSOIRES
270170959	PART. FIN. COMITE FETE ST-JEAN	60.77 PRISE (COMITÉ FÊTE NATIONALE)
270120522	ENT. ET REP. - CENTRE COMM. R.	51.09 RÉPARATION LUMIÈRES
HYDRO-QUEBEC		506.46 (4)
222000681	CHAUFFAGE - P. INCENDIE 787314	276.44 SERVICE MAI 2012
241500681	ELECT.- ST.POMP LAFLEUR 787470	95.78 SERVICE MAI 2012
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	54.85 SERVICE MAI 2012
241501681	ELECT.-ST.POMP LECLERC 923850	79.39 SERVICE MAI 2012
IMPRIMERIE CCL		97.73 (1)
213000322	FRAIS DE MESSAGERIES	18.40 FRAIS TRANSPORT
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	79.33 REÇUS (LASER)
IMPRIMERIE STE-CROIX INC.		804.31 (1)
261000341	PUBLICITE & INFO. - URBANISME	325.68 AVIS NO 162 & NO 164
270291341	PUBLICITÉ- ASS. (ALCS) OBNL	99.71 AVIS NO 162
213000349	BULLETIN D'INFORMATION	378.92 AVIS NO 162 & NO 164
JACQUES LEMAY		38.00 (1)
223100310	DEPLACEMENT - PR/REPOUNDANTS	38.00 FRAIS DÉPLACEMENT (TÉLÉ-SURVEILLANCE)
JOHN MEUNIER INC.		284.30 (1)
241200635	USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	284.30 RÉACTIF POUR ANALYSE
LEPAGE, BERNARD		37.92 (1)
269000959	PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	37.92 OUTILS DE JARDINAGE COM. EMB.
LES PTITS MOTEURS ENR.		196.48 (2)
232000525	ENT. ET REP. -VEHICULES-VOIRIE	174.69 PIÈCES & ACCESSOIRES
232000526	ENT. ET REP. MACH./OUTIL./EQU.	21.79 ENTRETIEN TONDEUSE
LOCATION D'EQUIPEMENT LPL INC.		83.93 (1)
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	83.93 LOCATION DÉTOURBEUSE T/SOCCER
LUC CASTONGUAY		404.13 (1)
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	404.13 OPÉRER NIVELEUSE RANGS
M.R.C. DE LOTBINIERE		22 454.26 (4)
261000670	URBANISME - PAPETERIES	130.00 PLANS ZONAGE
2308100721	PROMOT. TERRITOIRE/TOURISTIQUE	395.18 ACHAT POUBELLES RÉCUPÉRATION
245120951	QUOTE-PART MRC - ENF. SANITAIR	9 675.44 QUOTE-PART ENFOUISSEMENT
219000951	QUOTE-PART MRC - ADM.	12 253.64 QUOTE-PART ADMINISTRATION
MAXI-PAYSAGE INC.		1 891.34 (1)
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	1 891.34 ÉPANDAGE ABAT POUSSIÈRE (2e RANG OUEST, RUE LECLERC & CH. A QUÉDUC)
MILOT, STEPHANE		256.21 (2)
232000310	FRAIS DE DEPLACEMENT - VOIRIE	45.58 FRAIS DÉPLACEMENT MAI 2012
241200310	FRAIS DE DEPL. PUR. EAU	78.15 FRAIS DÉPLACEMENT MAI 2012
232000310	FRAIS DE DEPLACEMENT - VOIRIE	17.60 FRAIS DÉPLACEMENT JUIN 2012
270120522	ENT. ET REP. - CENTRE COMM. R.	114.88 FRAIS DÉPLACEMENT JUIN 2012 & CONTRÔLE VOLUME RADIO (2)
O.M.H. DE STE-CROIX		5 740.00 (1)
252000970	PART. DEFICIT O.M.H. (10%)	5 740.00 QUOTE-PART DÉFICIT
PEINTURE LIGNES PLUS		879.56 (1)
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	879.56 LIGNES ARRÊT, FLÈCHES, STATIONNEMENT, TRAVERSES DE PIÉTONS & ÉCOLIERS
PHARMACIE STE-CROIX INC.		28.29 (1)
241200635	USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	28.29 GANTS & EAU/EAU
PITNEYWORKS		919.80 (1)
213000321	TIMBRES POSTES- ADMINISTRATION	919.80 RECHARGE TIMBRES
PLOMBERIE STE-CROIX INC.		16.43 (1)
270120522	ENT. ET REP. - CENTRE COMM. R.	16.43 PIÈCES URINOIR (SALLE ROBERT-DAIGLE)

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 JUILLET 2012

PROTECTION INCENDIE PC		89.75 ⁽¹⁾
222001526	ENTR. & REPAR. EXT. & CYLINDRE	89.75 INSPECTION VISUELLE, AIR PACK & JOINT THORIQUE
RAY-CAR		165.24 ⁽¹⁾
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	165.24 PIERRE CONCASSÉE
REAL HUOT INC.		1 689.30 ⁽¹⁾
241500521	ENTR. REPAR. - RESEAU DEGOUTS	1 689.30 PIÈCES & ACCESSOIRES
REGIE DU BATIMENT DU QUEBEC		77.97 ⁽¹⁾
270121522	ENTRETIEN ASCENSEUR	77.97 IMMATRICULATION (ASCENSEUR)
RESTAURANT CHEZ LARRY		371.77 ⁽²⁾
269000959	PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	87.20 GOÛTER POUR LES BÉNÉVOLES
211000310	DEPLAC.ET REPRESENTATION DES	284.57 BUFFET RÉUNION DES MAIRES
ROSALIE MERCIER		558.13 ⁽²⁾
270150310	FRAIS DE DEPLACEMENT - T/JEUX	180.50 FRAIS KILOMÉTRAGE (FORMATION & ACHAT MATÉRIEL T/JEUX)
270150526	ENT. & ACHATS EQUIP. T/JEUX	377.63 ACHAT MATÉRIEL T/JEUX
SANI-JOHN INC.		258.69 ⁽¹⁾
270151526	MACHIN. OUTIL.-PARC DET/MINOUN	258.69 LOCATION TOILETTE (PARC DÉTENTE)
SERRES LAMBERT ENR.		3 585.51 ⁽²⁾
269000959	PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	664.90 FLEURS & JARDINIÈRES COM. EMB.
269000959	PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	2 920.61 FLEURS & JARDINIÈRES COM. EMB.
SIMON LEMAY, EXCAVATION		408.16 ⁽¹⁾
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	408.16 SABLE, TERRE & PIERRE (RUE LAFLAMME, CÔTE BATEAU & RÉSERVE)
STE-CROIX SPORTS INC.		258.37 ⁽²⁾
222000650	PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	195.23 BÂCHES
222000526	ENT. & REP. - EQUIP. INCENDIE	63.14 BATTERIES
TELUS MOBILITE		178.03 ⁽¹⁾
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	30.53 SERVICE JUIN 2012
211000331	TELEPHONE CELL. 806-6809	59.59 SERVICE JUIN 2012
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	29.38 SERVICE JUIN 2012
270120331	TELEPHONE CELL.- C/COMM.	29.15 SERVICE JUIN 2012
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	29.38 SERVICE JUIN 2012
TEST TECH INC.		1 546.41 ⁽¹⁾
241500521	ENTR. REPAR. - RESEAU DEGOUTS	1 546.41 TEST DE FUMÉE
YVON GARNEAU		179.53 ⁽¹⁾
216000310	FRAIS DEPL.- REL. TRAVAIL & PER	179.53 FRAIS DÉPLACEMENT FORMATION SST GÉNÉRAL SUR CHANTIERS
ZIP DE QUEBEC ET CHAUDIERE-APPALACHES		60.00 ⁽¹⁾
219000494	COTISATION & ABONNEMENT - ADM.	60.00 COTISATION 2012

Total : 88 131,07

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS # 07-2012

206-2012

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N^O 487-2012 RELATIVEMENT AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, sanctionnée le 2 décembre 2010, crée l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés de celle-ci;

ATTENDU QUE la Loi prévoit à l'article 17 que le Code doit reproduire, en faisant les adaptations nécessaires, l'article 19 à l'effet qu'un manquement à une règle prévue au Code par un employé peut entraîner, sur décision de la Municipalité et dans le respect du contrat de travail, l'application de toute sanction appropriée à la nature et à la gravité du manquement;

ATTENDU QUE conformément à l'article 18 de ladite loi, l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement;

ATTENDU QUE l'adoption a été précédée de la présentation d'un projet de règlement en date du 05 juin 2012 ainsi que d'une consultation des employés sur le projet de règlement qui s'est tenue le 13 juin 2012;

ATTENDU QUE conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé du projet de règlement sera publié le 05 juillet 2012;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 JUILLET 2012

ATTENDU QUE le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Sainte-Croix;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à une séance régulière du conseil tenue le cinquième jour de juin 2012;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ce dit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Gratien Tardif

APPUYÉ PAR : Jean Lafleur

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE PROJET DE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 487-2012 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT :

QUE le projet de règlement numéro 487-2012 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le projet de règlement numéro 487-2012 entrera en vigueur conformément à la loi.

207-2012

MANDAT D'UN VÉRIFICATEUR À L'EXERCICE FINANCIER 2012

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter l'offre de Dessureault, Lemire, Désaulniers, Gélinas & Lanouette, c.a. et de leur accorder le mandat de vérification des registres de la municipalité au 31 décembre 2012 pour le prix de 10 375 \$ (en sus des taxes).

208-2012

ENGAGEMENT DE MME AMÉLIE HUOT, SECRÉTAIRE TEMPORAIRE

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'engager Mme Amélie Huot de St-Agapit à titre de secrétaire temporaire pour la municipalité de Sainte-Croix.

QUE ses tâches et responsabilités sont principalement celles contenues à l'offre d'emploi.

Période d'emploi : du 04 juillet au 17 août 2012

Rémunération : échelon 2 selon la convention collective en vigueur.

209-2012

OFFICIALISATION DU NOM DU JOURNAL MUNICIPAL

ATTENDU QUE le nom du journal municipal depuis avril 2002 bulletin 6 porte le nom de « L'Avis Municipal » résultant d'un concours des citoyens et citoyennes de la municipalité;

ATTENDU QUE le conseil municipal, en caucus, suite à l'examen des suggestions soumises a décidé que le nom du journal serait « L'Avis Municipal » proposé par M. Sylvain Boulianne;

ATTENDU QUE nous constatons qu'aucune résolution officielle du conseil municipal n'a été adoptée à cet effet;

ATTENDU QUE depuis cette date le nom du journal municipal dans toutes correspondances s'est inscrit sous la forme suivante « L'Avis Municipal »;

IL est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'officialiser le nom du journal tel que mentionné au préambule.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 JUILLET 2012

CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

210-2012

COMPTE À PAYER

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

CENTRE CULTUREL

SALAIRES DE JUIN 2012

SALAIRES BRUTS DU 27 MAI 2012 AU 23 JUIN 2012	DIRECTEUR DES LOISIRS	4 723.80
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE LA MAINTENANCE	6 378.26
	AVANTAGES SOCIAUX	1 716.04
	SOUS-TOTAL	12 818.10

FRAIS DE FINANCEMENT DE JUIN 2012

FRAIS DE FINANCEMENT	FRAIS BANCAIRES	805.00
	TOTAL	13 623.10

COMPTES PAYÉS DE JUIN 2012 – RATIFICATION

CENTRALE DES SYNDICATS DEMOCRATIQUES	76.92	(1)
5513880000 COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	76.92	REMISE MAI 2012
FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ	480.00	(1)
5513881000 FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ	480.00	REMISE MAI 2012
GAZON COURT	122.25	(1)
270161522 ENTR. & REPARATION- TERRAIN	122.25	PELOUSES 2012 1er VERSEMENT
HYDRO-QUEBEC	883.89	(1)
270180681 ELECTRICITE - ARENA 748754	883.89	SERVICE MAI 2012
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	3 103.48	(1)
5513840000 IMPOT PROV. A PAYER	1 379.35	REMISE MAI 2012
5513850000 R.R.Q. A PAYER	1 082.16	REMISE MAI 2012
5513860000 R.A.M.Q. A PAYER	322.39	REMISE MAI 2012
5513871000 C.S.S.T. A PAYER	162.58	REMISE MAI 2012
5513820000 RQAP A PAYER	157.00	REMISE MAI 2012
QUINCAILLERIE HAMEL & FILS INC	916.05	(1)
270160522 ENTR. & REPARATION- BATIMENT	331.23	PIÈCES & ACCESSOIRES
270160521 ENTR. & REPAR. - REFRIGERATION	261.45	PIÈCES & ACCESSOIRES
270160526 ENTR.& RÉP. - ÉQUIP. (ARÉNA)	323.37	PIÈCES & ACCESSOIRES
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	1 414.42	(1)
5513825000 C.A.C. A PAYER (SANS ASS. COL)	413.02	REMISE MAI 2012
5513815000 IMPOT FED. A PAYER (SANS AS.C)	1 001.40	REMISE MAI 2012
ROGERS SANS-FIL	46.11	(1)
270125331 TELEPHONE	46.11	SERVICE JUIN 2012
STANDARD LIFE	1 169.31	(1)
5513870000 ASS. COLLECTIVE A PAYER	1 169.31	POLICE NO 31722 JUIN 2012
TELU COMMUNICATIONS INC.	320.18	(1)
270125331 TELEPHONE	320.18	SERVICE JUIN 2012

Total : 8 532.61

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 JUILLET 2012

COMPTES À PAYER DE JUIN 2012

BETONEL DULUX	401.81 (1)
270160522 ENTR. & REPARATION- BATIMENT	401.81 PEINTURE
DESSUREAULT, LEMIRE, DÉSAULNIERS	3 041.09 (1)
270140413 SERVICES PROF.-VERIF.COMPTABLE	3 041.09 HON. PROF. ÉTATS FINANCIERS 2011
MUNICIPALITE DE SAINTE-CROIX	805.00 (1)
292101840 TOITURE- RES.361-2005 INTERET	805.00 INTÉRÊTS RÉGL. 361+2005
SERVI-GLACES 2000 ENR.	954.29 (1)
270160526 ENTR. & RÉP. - ÉQUIP. (ARÉNA)	954.29 LAVER CONTOUR PATINOIRE
SOUDURE CONCEPT	194.52 (1)
270160526 ENTR. & RÉP. - ÉQUIP. (ARÉNA)	194.52 PLAQUES STAINLESS, RÉPARER POIGNÉE & RENFORT POUR BANDES
Total : 5 396,71	

211-2012

TARIFICATION 2012/2013

LOCATION DE GLACE	TARIF 2011/2012	TARIF 2012/2013	NOTES
Hockey adulte	141 \$/heure + taxes 200 \$/heure + taxes	143 \$/heure + taxes 210 \$/heure + taxes	vendredi & samedi après 23h00/1.30 hre
Hockey mineur LCRSE Pratique équipe extérieure M.A.G.H. Tournoi Hockey mineur de Ste-Croix	111 \$/heure 111 \$/heure 101 \$/heure 95 \$/heure	115 \$/heure tx incl. 130 \$/heure tx incl. 115 \$/heure tx incl. 95 \$/heure tx incl.	joutes et pratiques joutes et pratiques joutes et pratiques par partie
Hockey libre (16 ans et +)	5 \$/séance	5 \$/séance tx incl.	vendredi p.m. variable
Hockey libre (15 ans et -)	3 \$/séance	3 \$/séance tx incl.	jeudi p.m. variable
C.P.A.	111 \$/heure 101 \$/heure	115 \$/heure tx incl. 60 \$/heure tx incl. 105 \$/heure tx incl.	samedi vendredi mardi, spectacles
Carte de membre	70 \$/saison	40 \$/saison tx incl.	mercredi
Patin artistique libre (pour tous)	3 \$/séance	2,50 \$/séance tx incl.	mercredi 16h00 à 18h00
Patinage libre (pour tous)	gratuit	gratuit	Commandite : Caisse Populaire Pointe-Platon de Lotbinière
Curling saison	95 \$/heure + taxes	105 \$/heure + taxes	lundi 19h00 à 23h00 minimum 4 heures

LOCATION DIVERSE	TARIF 2011/2012 TAXES EN SUS	TARIF 2012/2013 TAXES EN SUS	NOTES
Casier aréna	88,60 \$	100 \$	
Panneau publicitaire (4 x 4 pieds)	75 \$/panneau	85 \$/panneau	fabrication aux frais du client
Panneau publicitaire (4 x 8 pieds)	150 \$/panneau	175 \$/panneau	fabrication aux frais du client
Chronomètre (4 x 4 pieds)	225 \$	250 \$	surface éclairée
Bandes (4 x 16 pieds)	375 \$	400\$	par année
Table	5 \$/table/jour	6 \$/table/jour	
Chaise	0,50 \$/chaise/jour	1 \$/chaise/jour	
Location salle	150,00 \$ +ménage 22 \$/heure	150,00 \$ +ménage 26 \$/heure	minimum 3 heures
Local de musique	13,50 \$	15 \$	

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 JUILLET 2012

LOCATION DE L'ARÉNA

(hors saison - patinoire sèche)

Prix 900 \$ par jour + taxes

- 1- Entente selon l'activité et contractuelle.
- 2- 40 % des coûts de location sont payables lors de la réservation.
- 3- Le responsable de la réservation, qu'elle soit à son nom personnel ou au nom d'un groupe, s'engage à payer en surplus le temps d'un employé d'entretien pour la préparation, le déroulement et le ménage de l'activité.
- 4- Le responsable de la réservation s'engage à payer tous bris causés lors de l'activité.
- 5- Le résiduel des coûts de location sera payable dans les quarante-huit heures suivant l'activité à la direction du Centre culturel et sportif de Ste-Croix de Lotbinière inc.

- N.B. a) La direction se réserve le droit d'ouvrir ou fermer le restaurant quant bon lui semblera;
- b) La direction se réserve le droit d'annuler toute activité qui n'est pas conforme aux lois provinciales et municipales;
- c) Toutefois, le conseil municipal se réserve le droit de modifier cette tarification dans le cas de situation très particulière.

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter la tarification telle que décrite au préambule et d'autoriser monsieur Gérald Plamondon à signer lesdits contrats de location.

212-2012

MANDAT D'UN VÉRIFICATEUR À L'EXERCICE FINANCIER 2012

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter l'offre de Dessureault, Lemire, Désaulniers, Gélinas & Lanouette, c.a. et de leur accorder le mandat de vérification des registres du centre culturel et sportif au 31 décembre 2012 pour le prix de 2 725 \$ (en sus des taxes).

AMÉNAGEMENT/URBANISME/DÉVELOPPEMENT

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 JUIN 2012

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de la séance régulière du 20 juin 2012.

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N^o 488-2012 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N^o 389-2007

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

Jean-Pierre Ducruc explique le projet. Assemblée publique tenue par le Maire sur le projet de règlement numéro 488-2012.

213-2012

ADOPTION

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE lors d'une séance de ce conseil, le Règlement de zonage portant le numéro 389-2007 fut adopté le 17^e jour du mois de décembre 2007;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 JUILLET 2012

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement numéro 389-2007 de façon à :

- Agrandir la zone municipale 08-CH à même la zone 04-CH
- Créer la zone municipale 48-AD
- Ajouter une hauteur maximale de construction dans tous les îlots déstructurés
- Effectuer la mise à jour et uniformiser la grille d'usage rural
- Ajouter un 3^e alinéa à l'article 6.1.6 du chapitre VI portant sur les normes relatives aux bâtiments principaux et à leur implantation
- Effectuer la mise à jour de l'article 6.2.2 du chapitre IV portant sur les normes relatives aux bâtiments principaux et à leur implantation
- Ajouter un alinéa au 2^e paragraphe de l'article 9.3 du chapitre IX portant sur les normes relatives aux constructions et usages autorisés dans les cours
- Effectuer la mise à jour de l'article 17.8 du chapitre XVII portant sur les constructions et usages dérogatoires

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté le cinquième jour du mois de juin 2012, le projet de règlement numéro 488-2012 visant à agrandir la zone municipale 08-CH à même la zone 04-CH, à créer la zone municipale 48-AD, à ajouter une hauteur maximale de construction dans tous les îlots déstructurés, à effectuer la mise à jour et l'uniformisation de la grille d'usage rural, à ajouter un 3^e alinéa à l'article 6.1.6 du chapitre VI portant sur les normes relatives aux bâtiments principaux et à leur implantation, à effectuer la mise à jour de l'article 6.2.2 du chapitre IV portant sur les normes relatives aux bâtiments principaux et à leur implantation, à ajouter un alinéa au 2^e paragraphe de l'article 9.3 du chapitre IX portant sur les normes relatives aux constructions et usages autorisés dans les cours et à effectuer la mise à jour de l'article 17.8 du chapitre XVII portant sur les constructions et usages dérogatoires, et que certaines dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le cinquième jour du mois de juin 2012 relativement à ce règlement;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique a été tenue le troisième jour de juillet 2012 sur le projet de règlement numéro 488-2012 portant sur les sujets mentionnés en titre;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc

APPUYÉ PAR : Michel Cameron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE SECOND PROJET DE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 488-2012 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT :

QUE le second projet de règlement numéro 488-2012 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le second projet de règlement numéro 488-2012 entrera en vigueur conformément à la loi.

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N^o 489-2012 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N^o 390-2007

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

Jean-Pierre Ducruc explique le projet. Assemblée publique tenue par le Maire sur le projet de règlement numéro 489-2012.

214-2012

ADOPTION

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 JUILLET 2012

ATTENDU QUE lors d'une séance de ce conseil, le Règlement de lotissement portant le numéro 390-2007 fut adopté le 17^e jour du mois de décembre 2007;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement numéro 390-2007 de façon à :

- Ajouter un alinéa à l'article 4.1 du chapitre IV portant sur les dispositions relatives aux terrains.

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté le cinquième jour du mois de juin 2012, le projet de règlement numéro 489-2012 visant à ajouter un alinéa à l'article 4.1 du chapitre IV portant sur les dispositions relatives aux terrains, et que certaines dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le cinquième jour du mois de juin 2012 relativement à ce règlement;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique a été tenue le troisième jour de juillet 2012 sur le projet de règlement numéro 489-2012 portant sur les sujets mentionnés en titre;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc

APPUYÉ PAR : Michel Cameron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE SECOND PROJET DE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 489-2012 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIIT :

QUE le second projet de règlement numéro 489-2012 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le second projet de règlement numéro 489-2012 entrera en vigueur conformément à la loi.

RÈGLEMENT N^o 490-2012 CONCERNANT LES INSTALLATIONS SEPTIQUES

215-2012

ADOPTION

ATTENDU QUE la municipalité est responsable de l'application du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (R.R.Q., c. Q-2, r.22);

ATTENDU QUE les pouvoirs sont attribués à la municipalité en matière d'environnement, de salubrité et de nuisances par la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1);

ATTENDU QUE le traitement des rejets des résidences isolées et autres bâtiments revêt une grande importance en matière de santé publique et de qualité de l'environnement;

ATTENDU QU'un traitement inadéquat des rejets des résidences isolées et autres bâtiments est susceptible d'avoir une incidence nocive sur la qualité de l'environnement;

ATTENDU QU'en matière de nuisances et d'insalubrité, le droit acquis n'existe pas;

ATTENDU QU'il n'existe pas de droit acquis à la pollution de l'environnement;

ATTENDU QUE la morphologie des sols de la municipalité est propice à la mise en place de système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet;

ATTENDU QUE la municipalité désire s'assurer de l'entretien adéquat des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 JUILLET 2012

ATTENDU QUE l'article 25.1 de la *Loi sur les compétences municipales* qui prévoit que « toute municipalité peut, aux frais du propriétaire de l'immeuble, installer, entretenir tout système de traitement des eaux usées d'une résidence isolée au sens du *Règlement sur le traitement et l'évacuation des eaux usées des résidences isolées* (R.R.Q., c. Q-2, r.22) ou le rendre conforme à ce règlement. Elle peut aussi procéder à la vidange des fosses septiques de tout autre immeuble. »;

ATTENDU QUE l'article 95 de la *Loi sur les compétences municipales* qui prévoit que « toute municipalité locale peut installer sur un immeuble tout équipement ou appareil ou y faire tous travaux nécessaires à l'exercice de ses compétences » et qu'à ces fins, « les employés de la municipalité ou les personnes qu'elle autorise peuvent entrer dans ou circuler sur tout immeuble à toute heure raisonnable »;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné le cinquième jour du mois de juin 2012 relativement à ce règlement;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ce règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc

APPUYÉ PAR : Michel Cameron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 490-2012 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT :

QUE le règlement numéro 490-2012 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le règlement numéro 490-2012 entrera en vigueur conformément à la loi.

RÈGLEMENT N° 491-2012 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES CONDITIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION N° 400-2007

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

Jean-Pierre Ducruc explique le projet. Assemblée publique tenue par le Maire sur le projet de règlement numéro 491-2012.

216-2012

ADOPTION

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE lors d'une séance de ce conseil, le Règlement concernant les conditions préalables à l'émission d'un permis de construction portant le numéro 400-2007 fut adopté le 17^e jour du mois de décembre 2007;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement numéro 400-2007 de façon à :

- Mettre à jour le paragraphe 5 de l'article 2.

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté le cinquième jour du mois de juin 2012, le projet de règlement numéro 491-2012 visant à mettre à jour le paragraphe 5 de l'article 2, et qu'aucune disposition n'est susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le cinquième jour du mois de juin 2012 relativement à ce règlement;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 JUILLET 2012

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique a été tenue le troisième jour de juillet 2012 sur le projet de règlement numéro 491-2012 portant sur les sujets mentionnés en titre;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ce règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc

APPUYÉ PAR : Michel Cameron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 491-2012 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT :

QUE le règlement numéro 491-2012 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le règlement numéro 491-2012 entrera en vigueur conformément à la loi.

VOIRIE

RAPIÉÇAGE MÉCANIQUE DES VOIES DE CIRCULATION

217-2012

ACCEPTATION DES TRAVAUX ET PAIEMENT

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter les travaux de rapiéçage mécanique des voies de circulation selon la recommandation du directeur des travaux publics, et d'autoriser le paiement d'une somme de 62 447,15 \$ à Pavage Lagacé et Frères inc., telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 1392 datée du 27 juin 2012, aux termes du contrat intervenu entre les parties le 25 mai 2012.

218-2012

PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – RÉCLAMATION

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'approuver les dépenses pour les travaux exécutés au rapiéçage mécanique des voies de circulation au montant de 59 731 \$, et pour un montant subventionné de 15 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses aux rues Boisvert, de la Falaise, des Chutes, Desrochers, du Bateau, Laflamme, Laurier, Lauzé, Picard, Principale, aux rangs 2 Est, 3 Est, 4 Ouest, de la Plaine, du Petit-Village, Saint-Charles et Saint-Eustache dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

LIGNAGE DES VOIES DE CIRCULATION

219-2012

SOUMISSION (S)

Quatre (4) soumissions reçues :

➤ Marquage et traçage du Québec inc.	7 780,70 \$
➤ Lignes Maska (9254-8783 Québec inc.)	8 873,54 \$
➤ Lignco Sigma inc.	9 022,22 \$
➤ Gestion Pro-Ligne (9213-9161 Québec inc.)	13 792,18 \$

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission et d'accorder le contrat d'entreprise à Marquage et traçage du Québec inc. pour le prix de 7 780,70 \$, incluant toutes taxes.

QUE le maire, Jacques Gauthier, et le directeur général et secrétaire-trésorier, Bertrand Fréchette, soient autorisés à signer ledit contrat d'entreprise.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 JUILLET 2012

RÉFECTION À LA RUE LAURIER (PROJET N^o 154-07-0839)

220-2012

PLANS ET DEVIS (MANDAT)

ATTENDU l'offre de service de la firme BPR datée du 25 avril 2012 afin de préparer les plans et devis relativement au projet n^o 154-07-0839 de la réfection à la rue Laurier, pour un montant budgétaire de 68 265 \$, taxes en sus;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement de mandater la firme BPR à procéder à la préparation desdits plans et devis selon l'offre présentée.

DE mandater la firme BPR à nous représenter auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour l'obtention d'un certificat d'autorisation et de tout autre ministère pour autres autorisations si requises.

QUE la municipalité s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

RUE BOISVERT

221-2012

ACHAT DU LOT 4 964 654

ATTENDU QUE la municipalité désire acquérir le lot 4 964 654, propriété de la succession Ludovic Boisvert;

ATTENDU la lettre datée du 11 juin 2012 de la succession acceptant de céder ledit lot à titre gratuit;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec a déjà fait préparer une description technique pour l'acquisition du lot contigu 4 964 653 dans le cadre du projet d'élargissement de la rue Laurier;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'acquérir le lot 4 964 654 et de mandater Me Marylène Demers, notaire, à préparer l'acte de cession;

D'acquitter les frais et honoraires de l'acte de cession, de sa publication et des copies pour les parties.

CIRCULATION ET SIGNALISATION

RÈGLEMENT N^o 492-2012 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT N^o 333-2004

222-2012

ADOPTION

ATTENDU QU'un panneau d'arrêt est installé à l'intersection des rues de la Menais et Garneau et qu'il est requis d'amender l'annexe « A » du règlement numéro 333-2004;

ATTENDU QU'un panneau d'arrêt est installé à la rue Boisvert à l'intersection nord-est et qu'il est requis d'amender l'annexe « A » du règlement numéro 333-2004;

ATTENDU QU'il devient nécessaire d'effectuer la mise à jour de notre règlement numéro 333-2004;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance de ce conseil tenue le 05 juin 2012;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ce règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Routhier

APPUYÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 JUILLET 2012

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le présent règlement portant le numéro 492-2012 est adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit :

QUE le règlement numéro 492-2012 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le règlement numéro 492-2012 entrera en vigueur conformément à la loi.

RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

223-2012

REMPLACEMENT DE L'ÉCLAIRAGE DE LA CROIX LUMINEUSE – SOUSSION(S)

ATTENDU QU'il est requis de procéder au remplacement de l'éclairage de la croix lumineuse;

ATTENDU l'offre de service de « Les Enseignes Pala » datée du 28 avril 2012 afin de procéder au remplacement de l'éclairage de la croix lumineuse, pour un montant de 3 995 \$, en sus des taxes;

ATTENDU l'offre de service du « Groupe Castonguay inc. » datée du 11 juin 2012 afin de procéder aux travaux d'électricité de l'éclairage de la croix lumineuse, pour un montant de 1 425 \$, en sus des taxes;

ATTENDU QUE le nouvel éclairage va devoir être raccordé directement au réseau d'Hydro-Québec à l'aide d'un compteur;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de mandater Les Enseignes Pala à procéder au remplacement dudit éclairage selon l'offre présentée;

ET de mandater le Groupe Castonguay inc. à procéder aux travaux d'électricité dudit éclairage selon l'offre présentée.

224-2012

FINANCEMENT

ATTENDU la résolution numéro 224-2012 relativement au remplacement de l'éclairage de la croix lumineuse de Sainte-Croix;

ATTENDU QUE pour payer lesdits travaux, un financement net de 5 960 \$ est requis pour procéder et n'est pas prévu au présent budget;

ATTENDU QUE des crédits budgétaires sont disponibles dans le poste 02-32000-515 (location véhicule - voirie);

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de transférer au poste budgétaire 02-34050-521 (entretien réseau éclairage rural) la somme de 5 960 \$ pour couvrir les frais desdits travaux.

225-2012

AJOUT D'UN LUMINAIRE RUE DES CHUTES

ATTENDU QU'il est requis d'ajouter un nouveau luminaire dans la rue des Chutes en raison de la sécurité pour tous;

ATTENDU l'offre de services de Groupe Castonguay inc. datée du 26 juin 2012 au montant de 728 \$, taxes en sus, pour la fourniture d'un luminaire complet de DEL 80 watts, incluant potence, filage, ampoule et cellule photo électrique, en sus des travaux à être exécutés par Hydro-Québec en raison de l'économie d'énergie;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de mandater le Groupe Castonguay inc. selon l'offre présentée

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 JUILLET 2012

HYGIÈNE DU MILIEU

REPLACEMENT DU PONCEAU DU RANG 3 EST

RÈGLEMENT D'EMPRUNT N^o 493-2012

226-2012

ADOPTION

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de procéder au remplacement du ponceau du rang 3 Est;

ATTENDU QUE les services de professionnels et d'entrepreneurs sont requis pour mener à bien lesdits travaux;

ATTENDU QUE le coût total de l'achat et des travaux est estimé à ± 96 363 \$ net;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût des travaux;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance de ce conseil tenue le 05 juin 2012;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ce dit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Cameron

APPUYÉ PAR : Michel Routhier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le présent règlement portant le numéro 493-2012 est adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit :

QUE le règlement numéro 493-2012 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le règlement numéro 493-2012 entrera en vigueur conformément à la loi.

ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ POUR ENTRÉES EN ESPACE CLOS

227-2012

SOUSSION (S)

Une (1) soumission reçue :

➤ Acklands Grainger inc. 6 916,15 \$

Le prix indiqué inclut toutes taxes.

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'accepter la soumission reçue et d'accorder le contrat d'achat à Acklands Grainger inc. pour le prix de 6 916,15 \$, taxes incluses, relativement aux points d'ancrage, à l'adaptateur, à l'installation et au déplacement.

LES GOUTTIÈRES DE TOIT (APPLICATION DU RÈGLEMENT 408-2008)

228-2012

DÉSIGNATION

ATTENDU les tests de fumée effectués dans la semaine du 04 juin 2012 dans le réseau d'égout sanitaire de la municipalité par le service des travaux publics;

ATTENDU QUE certains immeubles contribuent à mettre de l'eau dite parasite dans le réseau;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 JUILLET 2012

ATTENDU QUE la municipalité ne peut entreprendre de nouveaux développements résidentiels aussi longtemps que ne sera pas libéré une quantité d'eaux parasites du réseau d'égout sanitaire et qu'aucun débordement n'aura lieu pendant une période de deux ans au dégrilleur;

ATTENDU QU'une distance minimale de 150 cm est requise entre les murs de fondation et l'installation de gouttières de toit en vertu de l'article 31 du règlement n° 408-2008;

ATTENDU QUE l'installation de clapets sur les conduites domestiques est requise en vertu de l'article 40 du règlement n° 408-2008;

ATTENDU QU'il est requis de procéder à l'envoi d'avis aux propriétaires en infraction afin que ceux-ci se conforment au règlement n° 408-2008;

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement de désigner M. Stéphane Milot, directeur des travaux publics, afin d'appliquer rigoureusement la réglementation à ce sujet allant jusqu'au constat d'infraction.

LOISIRS ET CULTURE

CENTRE MULTIFONCTIONNEL DE SERVICES DE LOISIR (2)

229-2012

PLANS ET DEVIS (MANDAT)

ATTENDU l'offre de service de Monique Brunet, architecte, datée du 23 mai 2012 afin de préparer les plans et devis relativement au projet de construction d'un centre multifonctionnel de services de loisir (2), pour le prix de 6 900 \$, taxes en sus;

ATTENDU QU'aucun mandat de surveillance des travaux et de coordination d'œuvre d'art ne peut-être accordé pour le moment n'ayant aucune date de réalisation des travaux;

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de mandater Monique Brunet, architecte, à procéder à la préparation desdits plans et devis selon l'offre présentée et pour le prix de 6 900 \$, taxes en sus.

PROJET DE RELAIS TOURISTIQUE

230-2012

SOUMISSION (S) MOBILIER URBAIN – ÉCLAIRAGE

ATTENDU la résolution numéro 196-2012;

Deux (2) soumissions reçues :

- | | |
|---------------------|-------------|
| ➤ Lumisolution inc. | 4 463,33 \$ |
| ➤ Lumca | 9 139,20 \$ |

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'accepter la soumission et d'accorder le contrat d'achat à Lumca pour le prix de 9 139,20 \$, taxes incluses, modèle proposé correspondant aux exigences du devis n° de projet 201116 daté de mars 2012 préparé par Option Aménagement, architectes paysagistes et de fait abroge la résolution numéro 196-2012.

231-2012

SOUMISSION (S) MOBILIER URBAIN – FONTAINE À BOIRE

ATTENDU la résolution numéro 197-2012;

Deux (2) soumissions reçues :

- | | |
|---------------------------------------------------------------|-------------|
| ➤ Jambette, évolujeux (fontaine à boire en béton) | 3 090,53 \$ |
| ➤ Tessier, récréo-parc (fontaine à boire en acier inoxydable) | 4 168,99 \$ |

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 JUILLET 2012

Les prix indiqués incluent toutes taxes et transport en sus.

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'accepter la soumission et d'accorder le contrat d'achat à Tessier, récréo-parc pour le prix de 4 168,99 \$, taxes incluses, modèle proposé correspondant aux exigences du devis n° de projet 201116 daté de mars 2012 préparé par Option Aménagement, architectes paysagistes et de fait abroge la résolution numéro 197-2012.

232-2012

LABORATOIRE (MANDAT)

ATTENDU l'offre de service de la firme LVM datée du 27 juin 2012 relativement au contrôle qualitatif des matériaux concernant le projet de relais touristique, pour un montant budgétaire de 2 413,95 \$, taxes en sus;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de mandater la firme LVM pour le contrôle qualitatif des matériaux selon l'offre présentée.

COMITÉ DU CENTRE PLEIN AIR SAINTE-CROIX

233-2012

NOMINATION D'UN PRÉSIDENT

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de nommer monsieur Raymond Laroche pour agir à titre de président du comité du Centre Plein Air Sainte-Croix.

COMITÉ D'EMBELLISSEMENT 2012

234-2012

NOMINATION D'UN MEMBRE

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de nommer monsieur Fernand Hamel, résidant, pour agir au sein du comité d'embellissement pour l'année en cours.

VARIA

ARCHIVES

235-2012

DESTRUCTION ANNUELLE

IL est proposé par Michel Cameron appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à la destruction annuelle des archives selon la liste présentée et datée du 03 juillet 2012.

PÉRIODE DE QUESTIONS À LA FIN DE LA SÉANCE CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT MUNICIPAL NUMÉRO 377-2006

- Informations sur le relais touristique.
- Informations sur l'éclairage de la croix lumineuse.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

236-2012

IL est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de lever la présente séance à 21 : 00 heures.

Jacques Gauthier
Maire

France Dubuc
Directrice générale adjointe
et secrétaire-trésorière adjointe

Je, Jacques Gauthier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.